



Vente d'un terrain en litige

Par **tekila65500**, le **18/05/2009** à **18:17**

Bonjour,

possesseur d'un terrain ;le sous saing a été signé fin février 2009 avec le futur acquéreur;pour la signature de vente prévu pour mi juillet. le délai de rétractation est donc bientôt passé de 3mois.aujourd'hui il veut reculer la date de vente sans plus de précisions: pour une raison personnelle mais non financière.ayant moi meme un achat de maison prévu pour mi juillet; cele me pose un réel problème car si la vente est retardé un pret relais me serai necessaire et je ne pourrai hélas pas le faire. ma question est donc la suivante: le sous saing étant signé depuis presque 3mois; existe t il un délai maximum pour le contraindre a signer pour la vente; ou l'acquireur peut t'il a sa guise reculer la date autant qu'il le souhaite?a t'il également possibilité de se rétracter et sous quelles conditions?

avec mes remerciements distingués...

mon adresse mail: tekila65500@yahoo.fr